1370_UGA_CHALETS HOUCHES



Cahier des clauses techniques particulières
Lot 3 – Menuiseries intérieures
DCE A du 12/10/2026

DCE

Sommaire

Lot 03 | Menuiseries intérieures 2

3.0 – Chalet Broula 2

3.0.1 – Dépose de porte de placard 2
3.0.2 – Contre cloisons avec montants et lambris 2
3.0.3 – Faux-plafond lambris 4
3.0.4 – Laine de verre ép. 200 mm /R = 5,00 m2.K/W 5
3.0.5 – Porte de placard coulissante compris tablette 5
3.0.6 – Trappe d'accès au comble 5

3.1 – Chalet Ceutrons 6

3.1.1 – Dépose de porte de placard 6
3.1.2 – Contre cloisons avec montants et lambris 7
3.1.3 – Faux-plafond lambric 8
3.1.4 – Laine de verre ép. 200 mm /R = 5,00 m2.K/W 9
3.1.5 – Porte de placard coulissante compris tablette 9
3.1.6 – Trappe d'accès au comble 10

3.2 – Chalet Econtres 10

3.2.1 – Dépose de porte de placard 10
3.2.2 – Contre cloisons avec montants et lambris 11
3.2.3 – Faux-plafond lambric 12
3.2.4 – Laine de verre ép. 200 mm /R = 5,00 m2.K/W 13
3.2.5 – Porte de placard coulissante compris tablette 13
3.2.6 – Dépose, coupe et repose du garde corps escalier 14

Lot 03 | Menuiseries intérieures

3.0 – Chalet Broula

3.0.1 – Dépose de porte de placard

Dépose de portes de placards selon plans.

Compris toutes sujétions d'exécution, de protection des ouvrages conservés et d'enlèvements des gravats en décharges agréées.

Photo de 2 placards concernés :





3.0.2 – Contre cloisons avec montants et lambris

Contre- cloisons sur ossature constituée de montants simples ou

doubles toute hauteur

Contre-cloisons avec montants adapté et parement lambris

- Lambris en panneaux
- pare vapeur ;
- Isolation par laine minérale:
 - classement : M1 ;
 - application en une couche, pose et fixation selon prescriptions du fabricant ;
 - épaisseur : 160 mm,
 - coefficient lambda = 0.032 W/m.K
- Surface de fixation : béton brut; si un autre type de surface est découvert, l'entrepreneur adaptera la pose conformément au DTU en vigueur.

La technique de pose est ici décrite est à titre informatif. Le choix du type et de la pose de lambris est laissé à l'entrepreneur sur visa de la MOE et devra être conformes aux prescriptions du DTU en vigueur.

Mise en œuvre envisagée conformément aux prescriptions du DTU en vigueur:

- mise en place des appuis intermédiaires ;
- mise en place des ossatures métalliques ou bois, y compris les rails et tous accessoires complémentaires (chevêtres, renforts, etc.) avec une épaisseur de 180mm minimum (160mm laine minérale, 20mm lame d'air), une largeur d'appui sans assemblages de 50 mm en partie courante au minimum et de 80 mm minimum à la jonction de deux panneaux. ;
- mise en place d'une lame d'air ventilée avec un espace de 20mm minimum entre l'ossature et le plafond et le sol;
- mise en place du pare vapeur et de l'isolant éventuel ;
- mise en place des panneaux fixées à l'ossature selon un méthode approuvée par ce DTU . Un jeu de 2 mm par m au minimum entre panneaux doit être systématiquement prévu sauf spécifications différentes. La fixation des lambris sur l'ossature peut être réalisée par vissage ou clipsage. Les fixations doivent être réalisées à chaque intersection les lames avec les tasseaux.

L'entrepreneur veillera à respecter impérativement, pour chaque type de contre-cloisons, les portées entre appuis intermédiaires et les hauteurs maximales préconisées par le DTU en vigueur pour les ossatures visées par ce DTU (ou bien celles préconisées par le fabricant pour des ossatures présentant d'autres caractéristiques) en fonction de la présence de fourrures, de montants simples ou doubles, de leur inertie et de l'entraxe de ces profilés.

Note à l'attention du prescripteur : Les portées maximales entre appuis intermédiaires et les hauteurs maximales des contre- cloisons indiquées dans les descriptifs ci- après correspondent aux montages standard du DTU.

Elles sont issues :

- du tableau 9« Epaisseurs minimales des tasseaux suivants les entraxes maximales entre 2 fixations rapportées" du DTU 36.2 P1-1

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.



3.0.3 – Faux-plafond lambris

Pose de faux-plafonds lambris bois de même aspect visuel ou proche que le reste des lambris de la pièce.

Des échantillons devront être donnés à la MOE pour choix.

La technique de pose est choisie par l'entrepreneur sur visa de la MOE et devra être conformes aux prescriptions du DTU en vigueur.

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU en vigueur.

Une lame d'air ventilée de 2cm sera entre les lambris et la laine de verre.

Localisation :

- Faux plafonds actuels en lambris bois au R+1
- Sous l'isolation en laine de verre des combles prévue au présent lot

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

Faux plafond lambris actuellement en place.



3.0.4 – Laine de verre ép. 200 mm /R = 5,00 m2.K/W

Isolation par panneaux rigides ou semi-rigides, prévu pour combles ;

fixation sous fermes par ossature bois ou métallique, selon prescriptions du fabricant ;

selon spécifications ci-après.

Panneaux en laine de verre revêtus une face d'un voile de verre

- classement : M1 ou mieux ;
- application en une couche, pose et fixation sur ossature apparente selon prescriptions du fabricant ;
- épaisseur : 200 mm,
- coefficient lambda = 0.040 W/m.K

Fourniture et pose d'un pare-vapeur adapté du côté chaud de l'isolant

3.0.5 – Porte de placard coulissante compris tablette

Fourniture et pose de portes de placard coulissantes en bois à deux panneaux avec poignées creuses fixe, de hauteur environ 2.10m. Ces portes devront être installées entre des cloisons sèches créées et guidées par des rails en partie haute et en partie basse dû au présent lot. Le rail en partie basse devra être sur élevé de 10cm par rapport au sol fini.

Ensemble des portes en stratifié.

Fourniture et pose de :

- montants verticaux en bois pour supporter les tablettes

- tablettes intérieures en mélaminée de couleur blanche compris crémaillère métallique pour la fixation des tablettes

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

3.0.6 – Trappe d'accès au comble

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de trappes d'accès aux combles. Ensemble comprenant un bâti et un panneau OSB.

L'entrepreneur devra la réalisation du chevêtre dans le plancher des combles pour installer la trappe.

Les parties visibles de la trappe devront avoir la même finition que le reste du plafond dans la pièce concernée.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de fixations, d'accessoires et de finition. Dimensions indicatives = 0.50 x 0.50 m. Ensemble intégrable à la contre cloison.

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

3.1 – Chalet Ceutrons

3.1.1 – Dépose de porte de placard

Dépose de portes de placards selon plans.

Compris toutes sujétions d'exécution, de protection des ouvrages conservés et d'enlèvements des gravats en décharges agréées.

Photo de 2 placards concernés :





3.1.2 – Contre cloisons avec montants et lambris

Contre- cloisons sur ossature constituée de montants simples ou doubles toute hauteur

Contre-cloisons avec montants adapté et parement lambris

- Lambris en panneaux
- pare vapeur ;
- Isolation par laine minérale:
 - classement : M1 ;
 - application en une couche, pose et fixation selon prescriptions du fabricant ;
 - épaisseur : 160 mm,
 - coefficient lambda = 0.032 W/m.K
- Surface de fixation : béton brut; si un autre type de surface est découvert, l'entrepreneur adaptera la pose conformément au DTU en vigueur.

La technique de pose est ici décrite est à titre informatif. Le choix du type et de la pose de lambris est laissé à l'entrepreneur sur visa de la MOE et devra être conformes aux prescriptions du DTU en vigueur.

Mise en œuvre envisagée conformément aux prescriptions du DTU en vigueur:

- mise en place des appuis intermédiaires ;
- mise en place des ossatures métalliques ou bois, y compris les rails et tous accessoires complémentaires (chevêtres, renforts, etc.) avec une épaisseur de 180mm minimum (160mm laine minérale, 20mm lame d'air), une largeur d'appui sans assemblages de 50 mm en partie courante au minimum et de 80 mm minimum à la jonction de deux panneaux. ;
- mise en place d'une lame d'air ventilée avec un espace de 20mm minimum entre

l'ossature et le plafond et le sol;
- mise en place du pare vapeur et de l'isolant éventuel ;
- mise en place des panneaux fixées à l'ossature selon un méthode approuvée par ce DTU . Un jeu de 2 mm par m au minimum entre panneaux doit être systématiquement prévu sauf spécifications différentes. La fixation des lambris sur l'ossature peut être réalisée par vissage ou clipsage. Les fixations doivent être réalisées à chaque intersection les lames avec les tasseaux.

L'entrepreneur veillera à respecter impérativement, pour chaque type de contre-cloisons, les portées entre appuis intermédiaires et les hauteurs maximales préconisées par le DTU en vigueur pour les ossatures visées par ce DTU (ou bien celles préconisées par le fabricant pour des ossatures présentant d'autres caractéristiques) en fonction de la présence de fourrures, de montants simples ou doubles, de leur inertie et de l'entraxe de ces profilés.

Note à l'attention du prescripteur : Les portées maximales entre appuis intermédiaires et les hauteurs maximales des contre- cloisons indiquées dans les descriptifs ci- après correspondent aux montages standard du DTU.

Elles sont issues :

- du tableau 9« Epaisseurs minimales des tasseaux suivants les entraxes maximales entre 2 fixations rapportées" du DTU 36.2 P1-1

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.



3.1.3 – Faux-plafond lambric

Pose de faux-plafonds lambris bois de même aspect visuel ou proche que le reste des lambris de la pièce.

Des échantillons devront être donnés à la MOE pour choix.

La technique de pose est choisie par l'entrepreneur sur visa de la MOE et devra être

conformes aux prescriptions du DTU en vigueur.

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU en vigueur.

Une lame d'air ventilée de 2cm sera entre les lambris et la laine de verre.

Localisation :

- Faux plafonds actuels en lambris bois au R+1
- Sous l'isolation en laine de verre des combles prévue au présent lot

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

Faux plafond lambris actuellement en place.



3.1.4 – Laine de verre ép. 200 mm /R = 5,00 m2.K/W

Isolation par panneaux rigides ou semi-rigides, prévu pour combles ;

fixation sous fermes par ossature bois ou métallique, selon prescriptions du fabricant ;

selon spécifications ci-après.

Panneaux en laine de verre revêtus une face d'un voile de verre

- classement : M1 ou mieux ;
- application en une couche, pose et fixation sur ossature apparente selon prescriptions du fabricant ;
- épaisseur : 200 mm,
- coefficient lambda = 0.040 W/m.K

Fourniture et pose d'un pare-vapeur adapté du côté chaud de l'isolant

3.1.5 – Porte de placard coulissante compris tablette

Fourniture et pose de portes de placard coulissantes en bois à deux panneaux avec poignées creuses fixe, de hauteur environ 2.10m. Ces portes devront être installées entre des cloisons sèches créées et guidées par des rails en partie haute et en partie basse dû au présent lot. Le rail en partie basse devra être sur élevé de 10cm par rapport au sol fini.

Ensemble des portes en stratifié.

Fourniture et pose de :

- montants verticaux en bois pour supporter les tablettes

- tablettes intérieures en mélaminée de couleur blanche compris crémaillère métallique pour la fixation des tablettes

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

3.1.6 – Trappe d'accès au comble

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de trappes d'accès aux combles. Ensemble comprenant un bâti et un panneau OSB.

L'entrepreneur devra la réalisation du chevêtre dans le plancher des combles pour installer la trappe.

Les parties visibles de la trappe devront avoir la même finition que le reste du plafond dans la pièce concernée.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de fixations, d'accessoires et de finition. Dimensions indicatives = 0.50 x 0.50 m. Ensemble intégrable à la contre cloison.

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

3.2 – Chalet Econtres

3.2.1 – Dépose de porte de placard

Dépose de portes de placards selon plans.

Compris toutes sujétions d'exécution, de protection des ouvrages conservés et d'enlèvements des gravats en décharges agréées.

Photo de 2 placards concernés :





3.2.2 – Contre cloisons avec montants et lambris

Contre- cloisons sur ossature constituée de montants simples ou doubles toute hauteur

Contre-cloisons avec montants adapté et parement lambris

- Lambris en panneaux
- pare vapeur ;
- Isolation par laine minérale:
 - classement : M1 ;
 - application en une couche, pose et fixation selon prescriptions du fabricant ;
 - épaisseur : 160 mm,
 - coefficient lambda = 0.032 W/m.K
- Surface de fixation : béton brut; si un autre type de surface est découvert, l'entrepreneur adaptera la pose conformément au DTU en vigueur.

La technique de pose est ici décrite est à titre informatif. Le choix du type et de la pose de lambris est laissé à l'entrepreneur sur visa de la MOE et devra être conformes aux prescriptions du DTU en vigueur.

Mise en œuvre envisagée conformément aux prescriptions du DTU en vigueur:

- mise en place des appuis intermédiaires ;
- mise en place des ossatures métalliques ou bois, y compris les rails et tous accessoires complémentaires (chevêtres, renforts, etc.) avec une épaisseur de 180mm minimum (160mm laine minérale, 20mm lame d'air), une largeur d'appui sans assemblages de 50 mm en partie courante au minimum et de 80 mm minimum à la jonction de deux panneaux. ;
- mise en place d'une lame d'air ventilée avec un espace de 20mm minimum entre

l'ossature et le plafond et le sol;
- mise en place du pare vapeur et de l'isolant éventuel ;
- mise en place des panneaux fixées à l'ossature selon un méthode approuvée par ce DTU . Un jeu de 2 mm par m au minimum entre panneaux doit être systématiquement prévu sauf spécifications différentes. La fixation des lambris sur l'ossature peut être réalisée par vissage ou clipsage. Les fixations doivent être réalisées à chaque intersection les lames avec les tasseaux.

L'entrepreneur veillera à respecter impérativement, pour chaque type de contre-cloisons, les portées entre appuis intermédiaires et les hauteurs maximales préconisées par le DTU en vigueur pour les ossatures visées par ce DTU (ou bien celles préconisées par le fabricant pour des ossatures présentant d'autres caractéristiques) en fonction de la présence de fourrures, de montants simples ou doubles, de leur inertie et de l'entraxe de ces profilés.

Note à l'attention du prescripteur : Les portées maximales entre appuis intermédiaires et les hauteurs maximales des contre- cloisons indiquées dans les descriptifs ci- après correspondent aux montages standard du DTU.

Elles sont issues :

- du tableau 9« Epaisseurs minimales des tasseaux suivants les entraxes maximales entre 2 fixations rapportées" du DTU 36.2 P1-1

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.



3.2.3 – Faux-plafond lambric

Pose de faux-plafonds lambris bois de même aspect visuel ou proche que le reste des lambris de la pièce.

Des échantillons devront être donnés à la MOE pour choix.

La technique de pose est choisie par l'entrepreneur sur visa de la MOE et devra être

conformes aux prescriptions du DTU en vigueur.

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU en vigueur.

Une lame d'air ventilée de 2cm sera entre les lambris et la laine de verre.

Localisation :

- Faux plafonds actuels en lambris bois au R+1
- Sous l'isolation en laine de verre des combles prévue au présent lot

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

Faux plafond lambris actuellement en place.



3.2.4 – Laine de verre ép. 200 mm /R = 5,00 m2.K/W

Isolation par panneaux rigides ou semi-rigides, prévu pour combles ;

fixation sous fermes par ossature bois ou métallique, selon prescriptions du fabricant ;

selon spécifications ci-après.

Panneaux en laine de verre revêtus une face d'un voile de verre

- classement : M1 ou mieux ;
- application en une couche, pose et fixation sur ossature apparente selon prescriptions du fabricant ;
- épaisseur : 200 mm,
- coefficient lambda = 0.040 W/m.K

Fourniture et pose d'un pare-vapeur adapté du côté chaud de l'isolant.

3.2.5 – Porte de placard coulissante compris tablette

Fourniture et pose de portes de placard coulissantes en bois à deux panneaux avec poignées creuses fixe, de hauteur environ 2.10m. Ces portes devront être installées entre des cloisons sèches créées et guidées par des rails en partie haute et en partie basse dû au présent lot. Le rail en partie basse devra être sur élevé de 10cm par rapport au sol fini.

Ensemble des portes en stratifié.

Fourniture et pose de :

- montants verticaux en bois pour supporter les tablettes

- tablettes intérieures en mélaminée de couleur blanche compris crémaillère métallique pour la fixation des tablettes

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, et de finition. Le tout pour un parfait achèvement.

Les bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC) avec interdiction stricte des essences menacées ou non tracées.

3.2.6 – Dépose, coupe et repose du garde corps escalier

Dépose soignée du garde- corps des escaliers avant travaux de doublage du lot 03 sur la zone.

Mise en place d'un garde corps provisoire de sécurité.

Coupe des planches et remise en place soignée .

Photographie du garde-corps en question :

